

GARANTIE À

**VIE**

sur le crochet continu

## POUR UNE GOUTTIÈRE SANS SOUCI, POUR TOUJOURS! GARANTIE À VIE SUR LA SOLIDITÉ ET LA FABRICATION!

Alu-Rex vous offre simplement la meilleure garantie sur le marché pour votre système de gouttière.

Avec le crochet continu T-Rex®, vous vous assurez que votre gouttière demeurera solide à vie et conservera l'apparence de ses premiers jours. De plus, avec une garantie de 40 ans sur la performance vous promettant que votre gouttière ne bouchera pas, vous avez la certitude que les produits Alu-Rex vous aideront à conserver la valeur de votre bien le plus cher, votre résidence.

### CE QUI EST INCLUS

- Garantie à vie sur la solidité : Le système de fixation de gouttières T-Rex ne se déformera pas.
- Garantie à vie sur la fabrication : Le système de fixation de gouttières T-Rex restera en bon état.
- Garantie de 40 ans sur la performance : Les gouttières installées avec le T-Rex et le Gutter Clean System® ne s'obstrueront pas (Garantie à vie sur la performance avec le T-Rex XL).
- Se référer à la garantie complète pour tous les détails (verso).

### LIMITATIONS

- Zone de conifères : Il est important d'installer des descentes avec une ouverture d'au moins 9 po carré pour que la garantie soit valide dans ces secteurs.
- Entretien : Dans les zones où le vent ne peut faire le travail, il est parfois nécessaire de balayer les débris à la surface des produits Alu-Rex, ce qui est très simple comparé à devoir nettoyer complètement l'intérieur d'une gouttière plusieurs fois par année! Notez que l'accumulation de débris ne diminue en rien la performance des produits Alu-Rex.

### AYEZ CONFIANCE, LES PRODUITS ALU-REX FONCTIONNENT!

- En plus de 15 ans d'activités, près de 200 000 000 de pieds linéaires de produits ont été vendus à travers le monde.
- 1 million de clients satisfaits profitent de notre expertise.
- Et évidemment, vous serez couvert par la meilleure garantie sur le marché : POINT FINAL.

La garantie applicable au Gutter Clean System est légèrement différente, lire tous les détails au verso.

# GARANTIE LIMITÉE

ALU-REX INC. fabrique les gammes Gutter Clean System® et T-Rex® (anciennement Fixa-Tech<sup>MC</sup>), ci-après appelées « le Produit », conformément à des standards et des contrôles de qualité élevés.

## QUE COUVRE LA GARANTIE?

**Fabrication - Sous réserve de ce qui suit, ALU-REX INC. vous garantit**

- le Gutter Clean System® pendant 40 ans,
- le T-Rex® à vie et
- le T-Rex® XL à vie,

à vous, le propriétaire de la résidence au moment où le Produit a été installé, que le Produit est exempt de défaut de fabrication sous des conditions normales, si installé selon nos spécifications. Cette garantie est limitée aux conditions, modalités, exclusions et limitations stipulées dans cette garantie

**Performance - Sous réserve de ce qui suit, ALU-REX INC. vous garantit**

- le Gutter Clean System® pendant 40 ans,
- le T-Rex® pendant 40 ans, et
- le T-Rex® XL à vie.

à vous, le propriétaire de la résidence au moment où le Produit a été installé, et si installé selon nos spécifications, incluant des ouvertures aux descentes, pour l'évacuation, de 9" carrés ou plus, si la propriété est située dans une zone où il y a des conifères, que, sous des conditions normales, le Produit prévendra l'obstruction des gouttières et le débordement des gouttières en raison que l'intérieur de la gouttière ou des descentes est rempli de débris tel les feuilles, petites branches, épines ou samares. De plus, toute ouverture excédant la grosseur d'une perforation (1/8), chevauchement, coin ou tout autre endroit, doit être scellée en tout temps, avec l'aide de vis, scellant, ou autres. Cette garantie est limitée aux conditions, modalités, exclusions et limitations stipulées dans cette garantie.

**Solidité - Sous réserve de ce qui suit, ALU-REX INC. vous garantit**

- le T-Rex® à vie et
- le T-Rex® XL à vie,

à vous, le propriétaire de la résidence au moment où le Produit a été installé, que le Produit excluant la gouttière, ne se déformera pas, s'il est installé selon nos spécifications. De plus, le Produit doit être vissé dans la planche de rive (fascia) à tous les 24 po (60 cm) à l'aide des vis auto-scellant fournies dans la boîte du Produit. Cette garantie est limitée aux conditions, modalités, exclusions et limitations stipulées dans cette garantie.

## CETTE GARANTIE EST-ELLE TRANSFÉRABLE?

Cette garantie limitée, sur la fabrication, la performance et sur la solidité s'applique à la propriété sur laquelle le Produit a été originellement installé aussi longtemps que vous possédez celle-ci. Cette garantie limitée peut être transférée une seule fois, avec la propriété, sur avis à ALU-REX et sur acceptation écrite de cette dernière.

## QUELLES SERONT LES ACTIONS PRISES PAR ALU-REX INC.?

Vous devez nous aviser selon les prérequis d'avis mentionnés ci-dessous et nous devons valider votre plainte. Sur avis et validation, nous entreprendrons ce qui suit : s'il s'agit d'un défaut de fabrication du Produit, à notre seule option, nous réparerons ou remplacerons le Produit ou rembourserons le prix d'achat du Produit originellement installé et effectivement reconnu par ALU-REX INC. comme étant affecté d'un défaut. Dans l'éventualité où nous choisissons de remplacer le Produit, nous ne serons responsables que de fournir les matériaux, et ne serons pas responsables pour le coût de la main d'œuvre pour installer le Produit. Dans l'éventualité où le Produit n'offre pas la performance tel que décrit, ALU-REX INC. couvrira le coût de main d'œuvre pour nettoyer toutes obstructions dans la gouttière ou la descente causées par une défaillance du Produit et, sous la même réserve, réparera ou remplacera le Produit si nécessaire. En toutes circonstances, nos obligations n'excéderont pas le prix d'achat du Produit originellement installé. Tous coûts ou dépenses au-delà du prix d'achat sont de votre responsabilité. Dans l'éventualité de réparation ou de remplacement sous cette garantie, la garantie applicable au matériel de remplacement ou à la réparation s'étendra seulement pour la période restante de la garantie originale.

## ÉLÉMENTS NON COUVERTS PAR LA GARANTIE

- Dommage de toute sorte résultant d'une installation impropre ou inadéquate;
- Changement de la couleur de surface résultant de marquage, décoloration, écaillage, salissure ou souillure. L'exposition aux éléments peut causer ces changements avec le temps; le degré auquel l'érosion de Produit peut varier dépendant de la qualité de l'air (ex. : sel), la localisation de l'édifice et autres conditions locales sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle
- Dommage accidentel
- Dommage résultant d'une accumulation excessive de neige ou de glace causée par exemple par une mauvaise ventilation ou isolation de l'entre toit.
- Dommage résultant d'une accélération de la chute de neige ou de glace en raison de la pente du toit, du revêtement du toit (ex. : acier) ou de la localisation du Produit sur l'édifice
- Distorsion ou rétrécissement de la structure de l'édifice
- Dommage causé par un incendie ou autre destruction de l'édifice
- Dommage causé par un éclair, un ouragan, une tornade, une tempête de vent, un tremblement de terre, la grêle ou autre acte de la nature

- Dommage causé par des Produits chimiques (ex. nettoyant, pesticides, etc.)
- Détérioration de la surface due à la pollution
- Dommage causé par un mauvais usage ou abus
- Dommage causé par le vandalisme
- Taches causées par le vent, accumulation de boue et de moisissure
- Tout coût ou dépense encourue pour nettoyer tous blocages ou obstructions déterminés être le résultat de conditions inhabituelles
- Dommage causé par un impact avec des objets étrangers
- Saletés et lignes noires sur le devant de la gouttière ou du Produit
- Déformation ou distorsion due à une exposition à des sources de chaleur excessive (ex. : poêle barbecue) ou à une exposition à des sources réfléchives inhabituelles ou excessives (ex. : réflexion des vitres, matériaux de toiture, piscines, patios, puits de lumière, matériaux d'asphalte ou de ciment)
- Produits qui ont été peints ou dont la surface a été altérée de n'importe quelle façon sans notre autorisation écrite ou
- Tout autre cas raisonnablement hors de notre contrôle.

## AUTRES LIMITATIONS

- Cette garantie couvre les gammes Gutter Clean System®, T-Rex® et T-Rex® XL original manufacturé par Alu-Rex Inc. Il est de votre responsabilité de vérifier que l'installation effectuée est avec les Produits.
- À cause des variations normales, le Produit de remplacement, le cas échéant, peut différer dans son fini, lustre et couleur, du Produit original.
- Nous nous réservons le droit de discontinuer ou de changer tout design ou couleur des Produits en tout temps et sans avis ou responsabilité. Si, pour une raison quelconque, le Produit installé n'est plus disponible au moment où vous faites une réclamation de garantie, nous pourrions y substituer un autre Produit que nous déterminerons être comparable en qualité et en prix
- Il n'existe aucune autre garantie pour ce Produit autre que celle-ci. Nous ne sommes aucunement liés à vous par toute autre garantie écrite ou verbale (ex. garantie d'un détaillant, contracteur, installateur ou distributeurs)
- Le Gutter Clean System®, le T-Rex® et le T-Rex® XL sont parmi les systèmes de protection pour gouttières les plus efficaces disponibles pour les résidences. Dans la plupart des cas, les débris normaux sont soufflés par une faible brise seulement. Dans des aires abritées de toit ou surplombs peu profonds de toits à faible pente, les débris peuvent s'accumuler où l'air ne peut pas souffler les débris. Vous devrez donc faire le nettoyage occasionnel en surface de ces régions pour conserver l'efficacité des Produits.
- Le contact direct de produits d'aluminium avec certains matériaux dissemblables, ou en contact avec de l'eau s'écoulant d'un matériau dissemblable, résultera probablement en de la corrosion. En conséquence, un soin particulier doit être pris pendant l'installation pour éviter le contact de l'aluminium avec des métaux dissemblables (ex : cuivre), ciment, stucco, revêtement d'amiante, bois traité ou prétraité à pression, matériaux de recouvrement de toiture ou systèmes de toiture contenant des granules ou bandes métalliques, ou des matériaux corrosifs non métalliques.

## TOUTE RÉPARATION DU PRODUIT FAITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE D'ALU-REX INC. ANNULERA CETTE GARANTIE.

## COMMENT SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION?

Vous devez nous soumettre votre réclamation par écrit pendant la période couverte par la garantie et dans un délai raisonnable de la découverte du défaut. S.V.P. nous fournir les informations suivantes : une photo et une description du défaut pour lequel vous réclamez et la date où le défaut a été découvert; la date de l'installation originale; une copie de votre facture, les nom, adresse et numéro de téléphone de l'installateur du Produit ainsi que vos nom, adresse et numéro de téléphone. Les réclamations doivent être envoyées à ALU-REX INC. 2180, de la Rotonde, Lévis (Québec) G6X 2L8, télécopiées au 1-888-909-2248 ou envoyé par courrier électronique à [contact@alu-rex.com](mailto:contact@alu-rex.com).

ALU-REX INC. fournira avis de toute information additionnelle et preuve physique qui pourrait être requises pour traiter votre réclamation



2180, avenue de la Rotonde, Lévis (Québec) Canada G6X 2L8  
T: 418.832.7632 Sans frais: 855.5.ALU-REX (855.525.8739)  
F: 418.832.4587 / 888.909.2248 | [www.alu-rex.com](http://www.alu-rex.com) | [contact@alu-rex.com](mailto:contact@alu-rex.com)

GARANTIE À

VIE

sur le crochet continu